



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 24 - FEVRIER 2014

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Périne

Arrêté N °2014038-0021 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique par le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest	1
Arrêté N °2014038-0019 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest en matière de marchés publics	10

75 - Cour de Cassation

Décision N °2014028-0011 - Délégation de signature est donnée à M.BARLOW Daniel pour les recettes et les dépenses relatives à l'activité de la Cour de cassation. Les délégations de signature des 20 juillet et 3 octobre 2011 sont maintenues à titre exceptionnel au bénéfice de M. Eloi BUAT- MENARD jusqu'au 28 février 2014. Les délégations de signature des 20 juillet et 3 octobre 2011 consenties à M. Dominique MALASSAGNE sont rapportées	13
---	----



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014038-0021

signé par

Directeur du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Péline

le 07 Février 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Péline

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique par le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de Paris Ile-de-France Ouest
(sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-6, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'PHAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Christiane MONTANELLI, secrétaire générale, directrice-adjointe chargée de l'intérim de la direction de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité générale, directrice par intérim du site Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice-adjointe chargée par intérim de la direction des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B, § G 1°, 2° et 6° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Isabelle DUFOUR, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au §A, § G 1°, 2°, 6°, 10° à 28° et 30° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M.Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 15°, § D 4° à 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § G 4° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7° et 15°, § G 5° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Rolande CARPENTIER, directrice-adjointe chargée des usagers et du service social, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (usagers, service social) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § F 1° et 5°, H et I de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

- M. Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des travaux et de la maintenance) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 3° et 7° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

- M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des équipements et de l'ingénierie biomédicale) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 4° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Christiane MONTANELLI, secrétaire générale, directrice-adjointe chargée de l'intérim de la direction de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité générale, directrice par intérim du site Ambroise Paré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Isabelle DUFOUR, directrice des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Didier CAZEJUST, directeur du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest définie par le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice-adjointe chargée de l'intérim de la direction des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Hakima AOUCI, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° et 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1°, 2° et 6° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Lucienne CORREIA , adjoint des cadres hospitaliers, responsable gestion paie à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Laure PICHON, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs;

- Monsieur Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, et ceci uniquement pour les matières énoncées au § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 26 de l'arrêté directorial n°2013318-

0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs.

En cas d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche et adjointe par intérim à la directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 15°, § D 4° et 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § D G 4° et § H de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, 9°, 10°, 13°, § F 3°, § G 4° de l'arrêté DG de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Christelle LEVI, responsable de la cellule administrative recherche clinique, à l'effet de signer tous les actes liés au § C 10° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Michel MORENVAL, directeur adjoint chargé des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7° et 15° et § G 5° § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation* 7° et 15° et § G 5° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Catherine BELLLOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

- Mme Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

- M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

En cas d'empêchement de M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jérémy LECLERT, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jean-Louis BOULBEN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 4° et 7° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- En cas d'empêchement de M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Lise BACLE, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Christine BARGIELA, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Isabelle DUFOUR, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Brigitte CARRE, attachée d'administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2, 6°, 10° à 28° et 30° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

ARTICLE 5

En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Cécile VACOSSIN, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Isabelle DUFOUR, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche et adjointe par intérim à la directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini ;

En cas d'empêchement de Mme Florence BAGUET, délégation de signature est donnée à :

- Mme Anne LESTIENNE, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini.

En cas d'empêchement de M. Didier CAZEJUST, Directeur du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Didier CAZEJUST a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Raymond Poincaré.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, à Monsieur CAZEJUST, directeur-adjoint, directeur du site de Raymond Poincaré, Mme Isabelle DUFOUR, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, Mme Anne LESTIENNE, directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche à l'effet de signer tous les actes prévus au § C 1^o, 2 (pour la signature des ordres de service) 12^o, § D 1^o, 3^o, 5^o et 6^o et § F 6^o l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Serge RASSEMONT, M. Roger LE COCQ, respectivement responsable de sécurité sûreté antimalveillance sur les sites de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini et Raymond Poincaré ainsi qu'à M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck à l'effet de signer tous les actes prévus au § H 3^o (exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes) ;

ARTICLE 8 :

A l'exception de la signature des actes énumérés à l'article 5 du présent arrêté, délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé, exclusivement pour la période de la garde administrative, sur le site où ils sont amenés à assurer cette garde en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- Hakima AOUCI, attachée d'administration hospitalière,
- Marie-Lise BACLE, directrice des soins,
- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, ingénieur
- Mourad GHOMARI, ingénieur,
- Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Anne LESTIENNE, directrice adjointe
- Jérémy LECLERT, ingénieur,
- Michel MORENVAL, directeur adjoint
- Marie Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Michèle FACQUER, adjoint des cadres hospitaliers,
- Brigitte MARTEL, attaché d'administration hospitalière,
- Cécile VACOSSIN, cadre de soins,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,
- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Rolande CARPENTIER, directrice adjointe,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Françoise ERTEL, directrice d'IFSI
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,
- Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière,
- Stéphane PAILLET, ingénieur travaux
- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Léopoldine ROBITAILLE, Directrice exerçant hors du GH
- Valérie-Anne BOURNAZEL, attachée d'administration hospitalière,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière
- Frédérique BRAYDA, ingénieur, exerçant hors du GH,
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH
- Isabelle DUFOUR, directrice du site de SPR
- Christiane MONTANELLI, directrice adjointe,
- Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière,
- Jean-Pierre RAULT, directeur exerçant hors du GH,
- Séverine SAUNIER, directrice adjointe,
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 9 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim et dans les matières de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants et de leurs décisions de poursuivre sauf si cette délégation leur a été donnée dans l'arrêté spécifique en matière de marchés à :

- Mme Florence BAGUET
- Mme Rolande CARPENTIER
- Monsieur Didier CAZEJUST
- Madame DUFOUR
- Mme Anne LESTIENNE
- Mme Christiane MONTANELLI
- Mme Séverine SAUNIER

ARTICLE 10 :

L'arrêté n° 2013323-0002 du 19 novembre 2014 portant délégation de signature du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

ARTICLE 11 : Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le

07 FEV. 2014

Jean-Michel PÉAN





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2014038-0019

signé par
Directeur du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Périne

le 07 Février 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires
Paris Ile- de- France Ouest en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés
Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Monsieur Didier CAZEJUST, directeur du site de Raymond Poincaré,
- Madame Isabelle DUFOUR, directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie et directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Madame Anne LESTIENNE, directrice des Affaires Financières, de l'Investissement et de la Recherche,
- Madame Christiane MONTANELLI, secrétaire générale, directrice-adjointe chargée de l'intérim de la direction de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité générale, directrice par intérim du site Ambroise Paré

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché, des ordres de services, des bons de commande, des avenants et des décisions de poursuivre.

- Monsieur Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Mourad GHOMARI, ingénieur, directeur des équipements,
- Monsieur Jérémy LECLERT, ingénieur, adjoint au directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance
- Madame Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière, responsable de la cellule des marchés,

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Madame Brigitte MARTEL, attachée d'administration hospitalière, directrice du site de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck).
- Monsieur Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier (exclusivement pour le site de Berck et les travaux urgents et imprévus TUI).
- Madame Cécile VACOSSIN, cadre supérieur de santé (exclusivement pour le site de Berck).

ARTICLE 4 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E et 1-F (pour les besoins de l'hôpital Maritime de Berck) de l'arrêté de délégation de signature n°2013319-0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 5 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013324-0007 du 20 novembre 2013 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le 7 février 2014

Jean-Michel PÉAN



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2014028-0011

**signé par
Premier président de la Cour de cassation**

le 28 Janvier 2014

75 - Cour de Cassation

Délégation de signature est donnée à M.BARLOW Daniel pour les recettes et les dépenses relatives à l'activité de la Cour de cassation. Les délégations de signature des 20 juillet et 3 octobre 2011 sont maintenues à titre exceptionnel au bénéfice de M. Eloi BUAT-MENARD jusqu'au 28 février 2014. Les délégations de signature des 20 juillet et 3 octobre 2011 consenties à M. Dominique MALASSAGNE sont rapportées



COUR DE CASSATION

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la Cour de cassation,

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret du 4 mai 2007 portant sa nomination aux fonctions de premier président de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant, à compter du 1^{er} janvier 1986, un ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2006 modifiant l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2007 portant désignation en qualité d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation dans les limites fixées par l'arrêté du 1^{er} septembre 2006 modifiant l'arrêté du 14 février 1986 ;

Vu les décisions des 20 juillet et 3 octobre 2011 portant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à Messieurs Eloi BUAT-MENARD et Dominique MALLASSAGNE pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation ;

DECIDE :

Article 1^{er}.- Délégation de signature est donnée à M. Daniel BARLOW pour les recettes et les dépenses relatives à l'activité de la Cour de cassation, dans les limites fixées par l'arrêté du 14 février 1986 modifié ;

Article 2.- Les délégations de signature des 20 juillet et 3 octobre 2011 sont maintenues à titre exceptionnel au bénéfice de M. Eloi BUAT-MENARD jusqu'au 28 février 2014 ;

Article 3.- Les délégations de signature des 20 juillet et 3 octobre 2011 consenties à M. Dominique MALLASSAGNE sont rapportées ;

Article 4.- La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 28 janvier 2014



VINCENT LAMANDA